

OPÉRATION GRAND SITE

SALINES BAIE DES ANGLAIS

TRAVAUX VOIE SALINES - ANSE PRUNE



SOMMAIRE

L'OPÉRATION GRAND SITE « DES SALINES À LA BAIE DES ANGLAIS »

L'OGS : un outil pour concilier préservation du milieu et forte fréquentation touristique	4
Objectifs de l'OGS des Salines.....	4
Les principales actions en cours	4
La zone concernée.....	5

LES TRAVAUX DE SEPTEMBRE À OCTOBRE 2023

Sécuriser et fluidifier la circulation	5
Description des travaux	6
Impact des travaux sur la circulation et le stationnement	6



La circulation sur le site des Salines évolue pour préserver l'environnement et pour le confort de tous.

Des travaux de réfection et de signalisation seront réalisés sur la voie reliant l'entrée de la plage des Salines au rond-point en direction de l'Anse à Prune à partir du 11 septembre pour une période d'environ 1 mois.

Durant cette période, cette voie sera fermée, l'Anse à Prune sera accessible uniquement à pieds et à vélos et les possibilités de stationnement aux Salines seront fortement réduites.

L'opération Grand Site « des Salines à la Baie des Anglais »

L'Opération Grand Site (OGS) « des Salines à la Baie des Anglais » est une démarche de labélisation de ce site en « Grand Site de France ». Au-delà d'une reconnaissance de niveau national, cette opération vise l'excellence en matière de gestion de ce site exceptionnel.

Cette pointe sud de l'île présente une attractivité très forte de par ses plages et paysages remarquables. Ses atouts naturels représentent de véritables enjeux économiques pour la commune et plus largement pour la Martinique, en faisant des Salines un des premiers sites naturels fréquentés de France en nombre de visiteurs.

Toutefois, cette forte fréquentation entraîne des conflits d'usage et impacte la faune et la flore, notamment par le piétinement et par le stationnement de véhicules en forêt littorale. Pour préserver le site, la Ville de Sainte-Anne a initié en 2005 une démarche ayant conduit en 2013 au classement de ce site au titre de la loi du 2 mai 1930 sur les monuments naturels et les sites.

Suite à ce classement, le Conseil Général puis la CTM portent, depuis 2013, le dossier de classement en « Grand Site » des Salines à la Baie des Anglais sur le territoire de la commune de Sainte-Anne.

La CTM, en 2021, a confié la mise en œuvre opérationnelle de l'OGS au Parc Naturel Régional de la Martinique.

Une « Etude stratégique de programmation OGS des Salines à la Baie des Anglais », a été réalisée entre 2015 et 2020. Elle a permis de proposer un diagnostic, d'identifier une stratégie et un plan d'actions dans le cadre de la démarche de labellisation Grand Site de France.



L'OGS : un outil pour concilier préservation du milieu et forte fréquentation touristique

Une OGS se met en place sur un Site Classé :

- au titre de la loi du 2 mai 1930 sur « la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque » ;
- soumis à une forte fréquentation touristique.

L'OGS des Salines à la Baie des Anglais est une démarche partenariale entre 7 acteurs : CTM, CAESM, Ville de Sainte-Anne, Etat, ONF, Conservatoire du Littoral et PNRM.

Le Comité de pilotage est actuellement présidé par Monsieur le Conseiller Exécutif M. Zobda, représentant le Président du Conseil Exécutif de la CTM, aux côtés de M. Lanoye, Sous-Préfet du Marin et de M. Gémieux, Maire de Sainte-Anne.



Objectifs de l'OGS des Salines

- Préservation et valorisation des paysages, du patrimoine naturel et culturel ;
- Organisation et gestion de la fréquentation intense du site ;
- Amélioration des conditions d'accueil du public.

Les principales actions en cours

Pour atteindre ces objectifs, le Comité de pilotage de l'OGS a retenu la mise en œuvre des premières actions suivantes :

- Réaménager la Grande Anse des Salines
- Accompagner l'évolution des modes de déplacement et de stationnement
- Harmoniser la signalétique sur l'ensemble du site
- Créer des circuits de découverte
- Faire évoluer les usages pour mieux préserver le milieu
- Valoriser le patrimoine culturel en lançant une étude pluridisciplinaire de recherche et de restitution de l'histoire du Grand Site



La Zone concernée



Les Travaux de Septembre à Octobre 2023

Sécuriser et fluidifier la circulation

L'utilisation de la voie en arrière forêt en direction d'Anse à Prune en double sens depuis fin 2022 (suite aux opérations de replantation menées par les citoyens sur la partie littorale) entraîne des difficultés de circulation et de stationnement et engendre des problèmes d'accès pour les véhicules de secours.

Il est urgent de sécuriser le site et fluidifier la circulation en cohérence avec l'objectif global de l'OGS de réduction de la pression des véhicules sur le site afin de redonner place à la nature et au confort de chacun.

Description des travaux

A partir du 11 septembre, les travaux suivants seront réalisés sur la voie en arrière forêt (en orange sur la photo aérienne ci-dessous) :

- **Réfection de la voie**
- **Création et matérialisation des zones de stationnements et de circulation**

Afin de préserver l'environnement, les places de stationnement et les voies de circulation s'adapteront à l'emprise actuelle et n'impacteront pas la végétation du site. Les travaux seront réalisés avec des matériaux naturels.

Ces travaux seront menés par le Parc Naturel Régional de Martinique, pour le compte de l'ONF.

Dans un second temps, une opération de renaturation (plantation) de la partie littorale sera menée par l'ONF en partenariat avec les associations (partie en vert sur la figure ci-après).

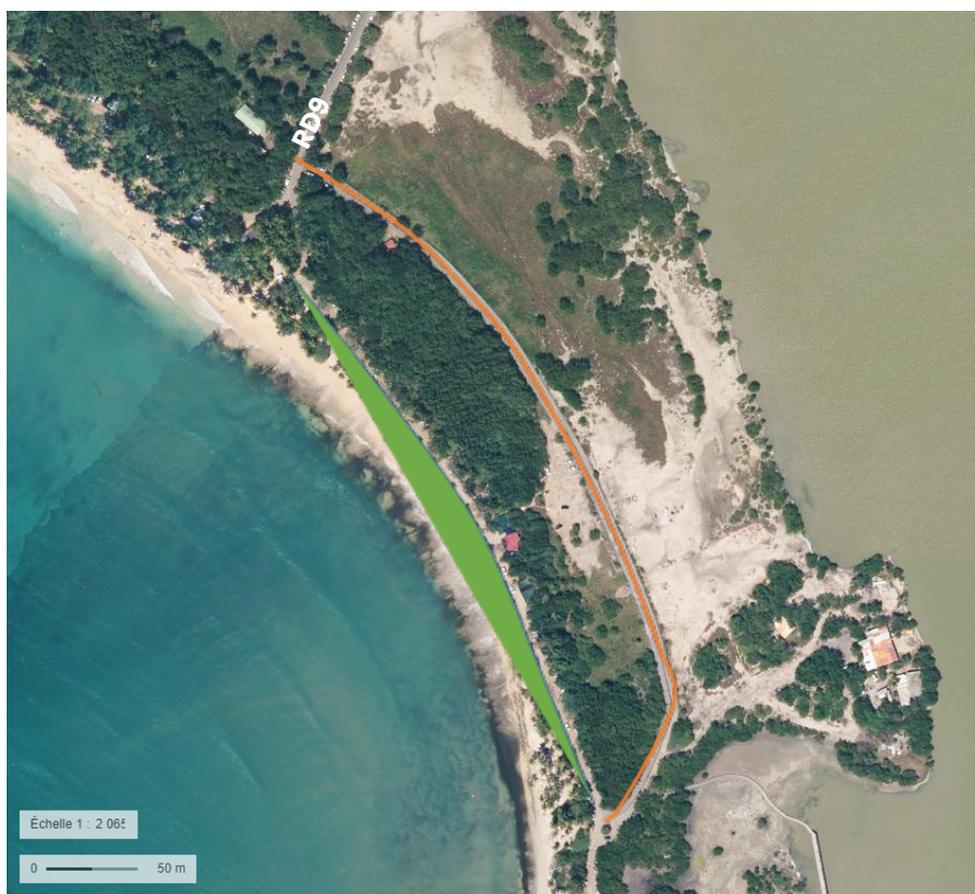
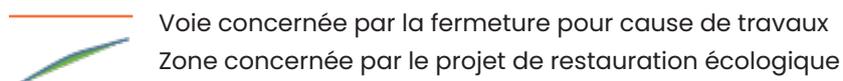


Photo aérienne Partie Est Grande Anse des Salines (source orthophoto 2017 : Géoportail)



Impact des travaux sur la circulation et le stationnement

Durant la période des travaux, prévue du 11 septembre à mi-octobre, la circulation en direction de l'Anse à Prune sera interdite aux véhicules et le stationnement sera fortement réduit sur l'ensemble du site des Salines.



Contact presse

Maité CABRERA

Cell :: +596 696 24 67 38

maite.cabrera@collectivitedemartinique.mq

